



LE RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE (RSSFP) : UN GUIDE PRATIQUE POUR LA FLOTTE

L'employé de la fonction publique est responsable de faire la demande d'adhésion au régime. Il doit également s'assurer que sa protection est adaptée à ses besoins et que ses renseignements aux fins de l'adhésion préalable sont à jour.

Les options en matière de protection comprennent la protection individuelle et la protection familiale. Les employés doivent aussi choisir entre le niveau I, II ou III de la Garantie-hospitalisation.

([cliquez ici pour de plus amples renseignements](#)).

Vous pouvez consulter le [tableau des avantages sociaux](#) pour connaître les conditions d'admissibilité, les limites et les délais de couverture pour votre type de contrat.

ÉTAPE 1: LA DEMANDE

Le RSSFP est un régime de soins de santé à participation facultative pour les employés fédéraux. Pour être couvert, il faut en faire la demande d'adhésion. Le personnel navigant doit:

- Remplir le [formulaire de demande d'adhésion de l'employé\(é\)](#)
- Envoyer le formulaire rempli à leur responsable de la comptabilisation du temps (*timekeeper*). Le *timekeeper* l'enverra ensuite avec une demande d'intervention de paye (DIP) au Centre des services de paye via la Source fiable.

ÉTAPE 2: NUMÉRO DE CERTIFICAT

Une fois votre demande approuvée, un numéro de certificat vous sera attribué. Cela peut prendre quelques semaines. Comme le personnel navigant n'a pas accès à Phénix, vous devrez communiquer avec [l'équipe MaPaye](#)

Le numéro de certificat sera nécessaire pour compléter votre adhésion préalable en ligne au RSSFP. La protection entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la réception de votre demande.

Par exemple, si vous faites votre demande en novembre, la protection entrera en vigueur le 1^{er} décembre. Vous pouvez consulter [la page sommaire du Régime de soins de santé de la fonction publique](#) pour plus de renseignements.

ÉTAPE 3: ADHÉSION PRÉALABLE

Une fois que vous avez reçu votre numéro de certificat, vous devez remplir un formulaire d'adhésion préalable afin d'autoriser Canada Vie à utiliser vos renseignements personnels pour traiter vos demandes de règlement.

- Vous pouvez soumettre un formulaire électronique par l'intermédiaire du [site web de services pour les membres de Canada Life](#) (vous devrez créer un compte pour valider vos informations liées à l'adhésion préalable et traiter les demandes que vous présentez), ou
- Vous pouvez soumettre [un formulaire en papier](#) (vous pouvez l'obtenir en appelant Canada Vie au 1-855-415-4414).

Une fois votre adhésion traitée et validée, vous recevrez la confirmation de votre adhésion préalable. Vous pourrez alors commencer à soumettre des demandes de règlement.

Vous pouvez également télécharger l'application GroupNet de la Canada Vie à partir de l'App Store de votre choix. L'application vous permettra de gérer plus facilement vos demandes de remboursement, d'avoir accès aux soldes de vos protections et d'obtenir une version électronique de votre carte de prestations.

[Bienvenue RSSFP! \(canadavie.com\)](#)

[Le Régime de soins de santé de la fonction publique \(rssfp.ca\)](#)

